

## **Un salaire à la hauteur des bénéfices !**

Comme nous l'annoncions dans nos tracts dès 2004 : « *l'amélioration de nos résultats devrait s'amplifier au cours des prochaines années, à la faveur notamment de la remontée des taux d'intérêts et de la répartition du revenu monétaire* », puis en juin 2006 (cf. nos publications accessibles sur notre site [www.snabf.org](http://www.snabf.org)), les bénéfices nets (après impôts) réalisés par la Banque de France en 2006 sont considérables : 1 milliard 246 millions d'euros, contre 522 millions d'euros l'an passé.

Certes, ils doivent « *permettre de consolider nos acquis pour construire la Banque de France de demain* », comme l'indique notre Gouverneur dans sa présentation du plan d'entreprise 2007. Mais, de la même manière, ils doivent aussi assurer la pérennité de notre régime de retraite récemment réformé, et ce conformément aux engagements pris par la Banque. Enfin, les actifs comme les retraités, qui ont largement contribué à ce haut niveau de résultat, ne comprendraient pas que ces bénéfices ne répondent pas, également, à leurs légitimes attentes !

### **Une légitime reconnaissance de notre travail**

Dans ce contexte, le discours inacceptable et récurrent sur les restrictions salariales l'est encore plus !

En effet, il est temps **que cesse enfin la baisse ininterrompue de nos salaires** par rapport à l'inflation comme par rapport à l'évolution des salaires de la Fonction publique, à savoir :

- **- 12,6% de perte de pouvoir d'achat** par rapport à l'évolution des prix entre 1993 et 2006 (source INSEE),
- **- 5,2% de décrochage des salaires** par rapport à ceux de la Fonction publique toujours sur la même période (source INSEE).

**Par ailleurs, il faut également et notamment prendre en considération que :**

- près de la moitié du Personnel ne dispose plus de perspective d'avancement (effet de plafonnement),
- la participation et l'intéressement (environ 15 millions d'euros en 2006) ne peuvent en aucun cas se substituer à des augmentations salariales. En effet, et contrairement à ce que prétend la Banque, il s'agit de compléments variables et aléatoires (aucune somme n'a été versée au titre de la participation pour 2003 et 2004). De plus, ces compléments ne sont disponibles en franchise d'impôt qu'au bout de 5 ans seulement,
- beaucoup plus généreuse envers ses salariés que la Banque de France (la maison mère), notre filiale (la BCE) a octroyé des augmentations salariales à ses agents de 3,5% en 2004, de 2% en 2005 et de 4,5% en 2006... alors même que son Gouverneur, Jean-Claude Trichet, prône « la modération salariale ! » (cf. *Le Monde* du 22 mai 2007),
- le numéro 47 de *Fréquence Banque* précise, page 14, que notre Institution a réalisé en moyenne plus de 522 millions d'euros de bénéfice net, chaque année depuis 1982 ! La Banque dispose donc bien des ressources financières nécessaires à la reconnaissance légitime des efforts constants de son Personnel.

## Des négociations salariales équitables pour tous !

Le 22 mai 2007, suite à l'annonce des premières propositions de la Banque, le SNABF Solidaires a demandé la tenue d'une intersyndicale dès le lendemain matin. À l'issue de celle-ci, une plate-forme de revendications salariales communes a été élaborée afin d'être présentée à la Banque le 29 mai prochain :

1. l'augmentation en niveau pour les actifs et les retraités portée à 2,94 % et répartie comme suit :
  - 0,94 % au 1<sup>er</sup> janvier au titre du rattrapage de pouvoir d'achat des années 2005 et 2006 (augmentation générale des salaires de 1,50 % en 2005 pour 1,81 % d'inflation et de 1 % en 2006 pour 1,63 % d'inflation) ;
  - 1,5 % au 1<sup>er</sup> janvier au titre d'une avance pour 2007, **avec une clause de rendez-vous** en fin d'année ;
  - 0,5 % au 1<sup>er</sup> décembre au titre d'un plan pluriannuel de rattrapage du différentiel d'augmentation des salaires constaté avec la fonction publique ;
2. l'enveloppe des mesures complémentaires portée à 1,5 M€ ;
3. l'octroi du « 13<sup>ème</sup> mois complet » pour les ADS, financé hors enveloppe complémentaire ;
4. l'augmentation du salaire des ADE, alignée sur celle du SMIC ;
5. dans le cadre de l'enveloppe complémentaire, la valeur faciale du ticket restaurant et la part prise en charge par la Banque portées à leur maximum légal, soit respectivement 8,30 € et 4,98 € ;
6. l'accord salarial contenant les clauses suivantes :
  - le Gouvernement de la Banque s'engage à ouvrir au cours du second semestre 2007 des négociations sur la grille indiciaire, négociations permettant d'aborder toutes les revendications formulées de longue date en la matière par les différentes organisations syndicales ;
  - chaque année, au cours de la réunion de négociation salariale annuelle, l'évolution générale des pensions sera étudiée ;
  - pour les pensions liquidées avant le 1<sup>er</sup> avril 2007, l'allocation voyage sera revalorisée chaque année dans les mêmes proportions que la pension, le montant de cette mesure étant imputé sur les dépenses sociales.

Outre ces propositions auxquelles le SNABF Solidaires a largement contribué, **nous avons demandé** à l'intersyndicale d'intégrer, **pour les agents du Réseau, les nouvelles dispositions prévues par la loi 2006-1770 du 30 décembre 2006 en matière de frais de transport.** En effet, en complément de ce qui existe déjà à Paris et en Ile-de-France (prise en charge par la Banque de la moitié des frais d'abonnement aux transports en commun), **la transposition de cette loi** permettrait aux agents du Réseau d'**obtenir une prise en charge de leur frais de déplacement domicile / lieu de travail.**

Cette participation de l'employeur, exonérée de cotisations sociales et défiscalisée, peut prendre deux formes non cumulatives :

- **le chèque-transport collectif** pouvant couvrir jusqu'à 50% du prix de l'abonnement
- ou**
- **le chèque carburant**, plafonné à 100 € par an, pour les agents utilisant leur véhicule personnel en l'absence de transport en commun.

**Les bénéfices considérables - actuels et futurs - de la Banque justifient les revalorisations salariales légitimement attendues par l'ensemble du personnel, qui a contribué à l'effort de modernisation et de dynamisation de notre Institution.**

**La Banque dispose largement des moyens financiers nécessaires pour reconnaître autrement que verbalement les efforts de tout son Personnel !**